

Conditions de participation

Jeu concours de l'été

La Redoute Suisse X Swiss International Air Lines

Article 1 Concours

Les organisateurs du concours sont La Redoute Suisse SA, basée à Montreux (CH) et Swiss International Air Lines SA (Malzgasse 15, CH-4052 Bâle). Le concours a lieu du 29 mai 2018 au 19 juin 2018. La participation est gratuite sans obligation d'achat sur le site internet de www.laredoute.ch

Article 2 Participants

Le concours est ouvert à toute personne physique de plus de 18 ans étant domiciliée en Suisse. Chaque personne ne peut participer qu'une seule fois durant la période du jeu concours. Le concours n'est pas ouvert aux employés de la Redoute Suisse SA et de Swiss International Air Lines SA.

Article 3 Participation

- 3.1 La Redoute et Swiss International Air Lines informent les internautes que, bien que le site du jeu soit consultable mondialement, le site et le concours ont été formatés et sont réservés aux seules personnes résidentes en Suisse.
- 3.2 Pour participer au concours, le participant prend part au jeu « Jeu concours de l'été » en s'inscrivant via le formulaire de participation mis à disposition sur le site web <https://www.laredoute.ch/summer-game.aspx>
- 3.3 Toutes les données personnelles du participant doivent être conformes à la vérité. Dans le cas contraire, La Redoute et Swiss International Air Lines sont habilités à exclure le participant du jeu-concours.
- 3.4 Si le participant décide de participer au concours, le participant accepte entièrement et sans réserve les conditions de participation au concours.
- 3.5 Le participant accepte que dans le cadre de ce concours, ses données personnelles soient collectionnées et traitées par La Redoute et Swiss International Air Lines, dans le respect de la loi suisse sur la protection des données. Des offres commerciales pourront lui être envoyées à la suite du jeu. Le participant pourra se désinscrire en tout temps de ces offres. Ses données ne seront pas cédées à des tiers.
- 3.6 Le participant s'engage notamment à:
 - Ne causer aucun dysfonctionnement ou interruption du système reliant les réseaux ou les serveurs de tiers au site Web.
 - Se conformer à l'ensemble des réglementations, codes de conduite et procédures du réseau Internet.
 - Ne pas tenter de s'infiltrer de manière non autorisée dans d'autres systèmes informatiques.
 - Ne pas gêner l'utilisation ou le fonctionnement du site Web ou de tout autre service similaire.
 - Ne pas tenter de participer de nouveau de façon frauduleuse.

Article 4 Arrêt – Participation

4.1 La Redoute et Swiss International Air Lines se réservent le droit de suspendre le jeu-concours provisoirement ou définitivement, voire de l'annuler ou d'y mettre un terme, sans préavis et à sa propre appréciation, lorsque des circonstances échappant à son contrôle l'exigent.

4.2 Elle usera en particulier de ce droit si le site Internet du jeu-concours est sujet à des virus, à des attaques de hackers, à d'autres interventions humaines non autorisées ou à des défauts du logiciel, ainsi que lorsque l'intégrité, l'objectivité ou le déroulement correct et équitable du jeu-concours sont mis en péril de quelque manière que ce soit.

4.3 La suspension, l'annulation ou la fin prématurée du jeu-concours ne donnent droit à aucune prétention de la part des participants, en particulier concernant le versement des gains.

Article 5 Attribution des lots finaux

5.1 *Les lots finaux :*

- *3 (trois) bons d'achat d'une valeur de 1'000 CHF à dépenser sur le site www.swiss.com/geneve pour les trajets directs au départ de Genève*

Les lots finaux sont attribués par tirage au sort à la fin du jeu concours. Les gagnants seront informés par email dans les 4 semaines suivant le tirage au sort, à l'adresse renseignée lors de la participation au jeu.

5.2 Le lot est définitivement attribué au gagnant une fois que celui-ci a accepté par email de le recevoir. En cas de non réponse, sous un délai de 2 semaines ou d'adresse email erronée. La Redoute et Swiss International Air Lines se réserve le droit de réattribuer le lot en procédant à un nouveau tirage au sort, suivant les mêmes règles.

5.3 L'attribution du prix ne peut faire l'objet d'une contestation et aucune correspondance n'est échangée sur l'organisation du concours.

5.4 Le prix ne peut faire l'objet d'un versement en espèces, il n'est pas cumulable et ne peut être ni échangé ni remboursé. Tout recours juridique est exclu.

5.5 Les prix ne sont pas transmissibles.

5.6 Conditions du bon SWISS :

- Le bon est valable pour des trajets directs au départ de Genève, parmi les destinations suivantes uniquement, à trouver sur www.swiss.com/geneve
- Ce bon donne à son détenteur le droit de l'utiliser en paiement lors d'une réservation d'un vol sur www.swiss.com uniquement. Les [Conditions d'utilisation](#) de SWISS s'appliquent à l'achat d'un billet d'avion.
- Le bon peut être utilisé pour une réservation en francs suisses et pour des vols effectués dès réception du bon et jusqu'au 1^{er} juillet 2019. Les bons non utilisés au 1^{er} juillet 2019 expirent.
- Le bon est valable pour des billets en SWISS Economy (Light, Classic, Flex) et SWISS Business.
- Un remboursement de bons n'est possible qu'en cas de réservation de billets remboursables pour le même montant. Ceux-ci ne seront pas restitués en espèces mais sous forme d'avoir pouvant être utilisés pour une autre réservation de vol.
- Seul un bon par personne peut être utilisé dans le cadre d'une réservation. Les bons ne peuvent pas être utilisés pour acheter les billets d'enfants de moins de 2 ans.
- Si une même réservation inclut plusieurs personnes, seuls des bons de même valeur peuvent être utilisés. En cas d'utilisation de bons de valeurs différentes, des réservations séparées doivent être effectuées. Dans tous les cas, seul un bon peut être utilisé par personne.
- Si la valeur du bon est inférieure au prix du billet choisi, le montant restant devra être payé par carte de crédit (Visa, Mastercard, American Express, Diners Club, JCB, AirPlus/Air Travel Plan).
- Si la valeur du bon excède le prix du vol, le montant restant est perdu.
- Le transporteur est la compagnie SWISS. L'utilisation de ce bon et l'acquisition d'un billet d'avion entraînent la formation d'un contrat de transport entre le détenteur du bon et la société SWISS, dans la mesure où la réservation a été réalisée correctement sur le site www.swiss.com.
- Les Conditions de transport de SWISS, telles qu'elles peuvent être consultées sur www.swiss.com s'appliquent au contrat de transport.
- Le billet d'avion ayant fait l'objet d'une réservation est soumis aux conditions de prix qui peuvent être consultées sur www.swiss.com lors de la réservation.